



Ville de Trouville-sur-Mer (14)

AVAP Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine



Architecte du Patrimoine AEPURE / Gilles MAUREL 91 rue d'Angiviller 78 120 RAMBOUILLET Tél : 01 34 85 59 58 email : maurel.g@wanadoo.fr	Paysagiste Concepteur Eric ENON 128 boulevard Emile Delmas 17 000 LA ROCHELLE Tél : 05 46 41 91 81 email : enoneric@yahoo.fr	Urbaniste Environnementaliste Eve LAGLEYZE 1 Allée Jardin des Plantes 79 000 NIORT Tél : 05 49 09 09 61 email : eve.lagleyze@gmail.com
--	---	---

Règlement
Documents graphiques
Plan 3/4

OBJETS REPERES
Septembre 2017

LÉGENDE DES ÉLÉMENTS BÂTIS

LES IMMEUBLES

- Monument Historique (non concerné par AVAP)
- Immeuble Exceptionnel (titre 2 du règlement)
- Immeuble Remarquable (titre 2 du règlement)
- Immeuble d'Intérêt (titre 2 du règlement)
- Immeuble à Insérer (titre 2 du règlement)
- Immeuble non repéré (titre 3 du règlement)

LES ÉLÉMENTS DU PETIT PATRIMOINE

- Les objets ponctuels (titre 2 du règlement)
- Les clôtures ou murs de soutènement (titre 2 du règlement)

LÉGENDE DES ÉLÉMENTS URBAINS

- Passage piéton
- Chemin piéton
- Espace public à requalifier (titre 2 du règlement)
- Promenade des Planches (titre 2 du règlement)
- fermé (titre 2 du règlement)
- fermé (titre 2 du règlement)

LÉGENDE DES OBJETS DU PAYSAGE

- Arbre (titre 2 du règlement)
- Haie (titre 2 du règlement)
- Jardin de ville (titre 2 du règlement)
- Parc arboré (titre 2 du règlement)
- Coteau boisé (titre 2 du règlement)
- Jardin public (titre 2 du règlement)
- Zone de vue (titre 3 du règlement)

Essences des arbres repérés

1. Pin
2. Frêne
3. Platane
4. Palmier
5. Eucalyptus
6. Erable
7. Cerisier à fleurs
8. Marronnier
9. Conifère
10. If
11. Hêtre pourpre
12. Fruitier / pommier
13. Tilleul
14. Noyer
15. Mûrier
16. Cerisier
17. Olivier
18. Bouleau
19. Figuier
20. Arbre de Judée
21. Arbre aux quarante écus
22. Peuplier
23. Charme
24. Saule
25. Chêne
26. Châtaignier
27. Hêtre
28. Essence non identifiée

LÉGENDE DES PERIMETRES DE PROTECTION

- Périmètre de l'AVAP
- Périmètres des secteurs
- Périmètre du site classé (hors AVAP)
"Château d'Aguesseau et abords"

0 50 100m

